

STRUCTURES POLITIQUES TRADITIONNELLES ? GOUVERNANCES ET CONFLITS FONCIERS DANS LE SUD CAMEROUN.

Dr. Sara ENDENGELE MPELE
UNIVERSITE D'EBOLOWA, (CAMEROUN)

ABSTRACT : The governance problem within contemporary African societies is not limited to the management of public affairs within the superstructure of the state. This issue applies to all human or social organizations (large and small) within which power relations are exercised. Traditional political structures (traditional chieftaincies), for example, they constitute laboratories where the management of people and property, as well as power relations in all their dimensions, between chiefs and their various subjects, are observed on a daily basis. In Southern Cameroon, the functioning of traditional chieftaindom has been hampered for decades by the chiefs' management mechanisms which are denounced by local residents (within the communities) who are very often victims of arbitrary (anarchic) land expropriations. When traditional chiefs do not abuse their monarchical power (political and mystical) to seize plots of land, they support the urban elite in their same practices, in exchange for primarily food related compensation ; this situation very regularly generates conflicts between them and their subjects, All of this contributes to poor governance.

KEYWORDS : Structure, Traditional polities, and Governance.

1. INTRODUCTION

Les structures politiques traditionnelles sont des organisations sociales qui ont pris corps au sein des communautés élargies en milieu rural. La plupart de ces organisations politiques élémentaires (Balandier, 1967) sont le fruit des dynasties internes.¹ Ces structures politiques élémentaires vont survivre et renforcer dans leur(s) constitution(s) interne(s) et leur fonctionnement, au lendemain des indépendances des jeunes Etats africains, au rang desquels le Cameroun.² Dans la société camerounaise les chefferies traditionnelles sont de divers ordre : premier degré, deuxième degré et troisième degré. Ces chefferies présentent néanmoins, au niveau de leur organisation, des traits particuliers, notamment au niveau de la gestion du pouvoir. Si dans les régions du grand Nord (Adamaoua, Nord et extrême Nord) et du grand Ouest (Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest) certains de ces organisations pouvoirs sont hautement hiérarchisées dirigées par les monarques, ont jusqu'ici pu conserver leur singularité, tel n'est pas le cas dans le grands Sud Cameroun (Centre, Est, Littoral et le Sud), où en dehors des chefferies de groupements ou de canton, les chefferies se limitent pour la plupart au niveau des villages et elles ne sont pas fortement hiérarchisées comme dans les Grass Fields et grand Nord³. Dans les chefferies du Grand Sud Cameroun délimité par des hameaux, la gestion du quotidien des Hommes et des bien par les chefs en fonction suscite en permanence de la controverse. Cette controverse est alimentée par de nombreux litiges fonciers, laissés en suspens où dont les verdicts sont rendus en défaveur des villageois, très souvent, sans pouvoir de recours. Des solutions efficaces à cette question non moins complexe ne sont envisageables que dans le cadre d'une décentralisation et centralisation bien encadrées, qui permettra de mieux comprendre l'évolution de ces structures de la période du système politique colonial (Owona, 2015) à celle présentement vécue, dans notre perspective, il est important de revenir sur l'organisation et le fonctionnement des chefferies traditionnelles au Cameroun en général et d'une façon

¹ Ces organisations sont antérieures à l'Etat moderne, du moment où de nombreuses chefferies traditionnelles existaient déjà au sein des communautés indigènes bien avant l'avènement des impérialismes.

² Les chefferies traditionnelles mise sur pied par le colon, soulignent Ela (1982) et Motazé Akam (2003) dans leurs travaux, ont plutôt attribué à la destruction de la cohésion sociale au sein des communautés indigènes.

³ Les Lamidats du grand Nord Cameroun et les chefferies supérieures du grand Ouest, sont administrés par les monarques qui ont des pouvoirs assez étendus sur leur communauté. Tel n'est pas le cas pour les chefferies de troisième (3^e) degré des régions du Centre, Sud, Est, où l'on retrouve de simples chefs de village.

singulière dans la région du grand Sud. En effet, l'organisation des chefferies traditionnelles dans les communautés de la grande zone forestière du Sud est effective à partir des années 1850. Quelques travaux antérieurs en histoire et en anthropologie (Kpwang, 2011) présentent l'organisation sociale et le fonctionnement de ces structures depuis des décennies jusqu'à nos jours. De ces travaux de recherche et l'observation de la vie quotidienne dans ces communautés il ressort que ces chefferies traditionnelles sont des cadres affectés par plusieurs maux. L'on évoquera entre autres : l'alcoolisme, la paresse, les pratiques de la sorcellerie, la corruption (Kpwang, 2011) et la crise d'autorité qui plongent ces structures dans la léthargie. Cette situation reste envenimée par le comportement d'une élite urbaine en quête de positionnement en milieu rural (Essomba, 2016) et dont les injustices créent des frustrations au sein de la communauté villageoise et même des nouvelles formes d'exclusion sociales (Fodzo, 2004) dans le Cameroun contemporain. La présente contribution essaye d'apporter des éléments de réponse à la question suivante : qu'est ce qui explique la récurrence des conflits fonciers dans les structures politiques traditionnelles du grand Sud Cameroun ? Partant de ce questionnement, nous essayerons de démontrer que la récurrence des différends fonciers dans ces communautés de cette zone du Cameroun, faiblement hiérarchisées est le résultat du désordre qui plombe l'évolution des chefferies. Ces structures lorsqu'elles ne sont pas prise en otage par des forces politiques et financières urbaines qui usent et abusent de leur position dominante (Chazel, 1983) souffre d'une gouvernance tatillonne les chefs, manipulés et placés à la tête de ces organisations sociales. Pour cette présente recherche, nous avons, sur le plan empirique, eu recours à la méthode historique, qui consiste à exposer les faits à la lumière d'une lecture (chronologique) des pratiques observées ou vécues sur le terrain. Sur le plan théorique, nous essayons de lire le phénomène au double prisme de l'ethnométhodologie d'Harold Garfinkel,⁴ puis de la théorie de l'individualisme méthodologique de Raymond Boudon⁵ qui met en lumière la « rationalité prédatrice »⁶ des divers acteurs, ceci, au travers des enjeux et des buts officiellement et officieusement poursuivis par ceux-ci. Notre argumentaire s'articule autour de quatre points essentiels : (1) les structures politiques traditionnelles au Cameroun : organisation et fonctionnement ; (2) les chefferies traditionnelles du grand sud Cameroun : état des lieux// fonctionnement ; (3) la désignation des chefs dans la communauté du Sud Cameroun et (4). Un positionnement aux enjeux souterrains multiples.

2. LES STRUCTURES POLITIQUES TRADITIONNELLES AU CAMEROUN : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.

Les chefferies traditionnelles sont des organisations sociales primitives ou élémentaires qui précèdent la création des Etats moderne. La composante et les valeurs socioculturelles en font des structures singulières, comparativement aux structures sociales plus larges dont la vie et le fonctionnement sont régis par des valeurs modernes. Dans la typologie de la sociologie formelle, les chefferies traditionnelles de par leur spécificité appartiennent au grand ensemble que Simmel (1908) désigne communauté en comparaison à la microsociété⁷. La communauté gouvernée par la solidarité mécanique (Durkheim 1859° est une entité de la microsociologie, tandis que la société regie par la solidarité organique relève du domaine de la macrosociologie. En Afrique et singulièrement au Cameroun, les chefferies traditionnelles encore appelées structures politiques élémentaires constituent sur le plan administratif des démembrements endogènes de l'Etat. Elles représentent des échelons de l'administration et elles sont gouvernées et administrées par des monarques qui, officiellement tiennent leur pouvoir de la lignée et elles sont assistées par des conseillers ou notables.

Des chefferies traditionnelles au Cameroun précèdent la naissance de l'Etat moderne qui prend forme au lendemain de l'indépendance le 1^{er} Janvier 1960. Trois périodes permettent de lire le fonctionnement des chefferies traditionnelles au Cameroun : la période précoloniale, la période coloniale et la période postcoloniale qui prolonge sous nos latitudes. Depuis la fin de l'époque précoloniale marquée par l'exploration des puissances occidentales sur le sol africain, le territoire camerounais compte en son sein, des regroupements ethniques centralisé et acéphales. Ces communautés indigènes ont chacune une organisation qui lui est propre. Avec la pénétration des colons dans le continent africain. Ces chefs entretiennent des rapports assez complexes avec les puissances coloniales en quête des débouchés, main d'œuvre et des matières premières pour nourrir leurs industries d'outre-mer. Certains de ces chefs traditionnels soucieux de conserver leur pouvoir, collaborent avec les leaders des mouvements impérialistes. C'est pourquoi certaines chefferies traditionnelles d'antan sont

⁴ Lire Harold Garfinkel, *Arguments ethnométhodologiques*, Paris, Ehes, 1967, P.48.

⁵ Lire Raymond Boudon, *La logique du social*, Paris, PUF, 1979, P.123.

⁶ Le philosophe Camerounias Lucien Ayissi en parle abondamment dans son ouvrage, *Gouvernance et corruption* paru aux éditions l'harmattan en 2011, P.67.

⁷ La typologie établie par Simmel, la communauté est régie par les liens de sang, la tradition/ coutume/ croyances. Le système de valeur se démarque de la sphère sociale moderne. Quant à la société, son mode de vie et son fonctionnementsont régis par la raison.

considérées comme des couloirs de facilitation du commerce des esclaves des échanges sur les côtes africaines⁸. A côté de ses chefs traditionnels qui servaient d'éclaircisseurs aux blancs pendant la fin de la période précoloniale, une autre catégorie s'oppose farouchement à l'exploitation des terres et populations locale/indigène⁹. Le fonctionnement des chefferies traditionnelles à la fin de l'époque précoloniale au Cameroun au Nord au Sud à l'Ouest comme à l'Est, tiennent donc d'abord à l'autorité et à la toute puissance du chef, qui non seulement tient sa succession de la lignée c'est-à-dire du pouvoir hérité des parents et des grands parents ; mais dépositaire des pouvoirs spirituels très étendus. L'on parle aussi dans ce cas d'une succession dynastique, aspect qui confirme et conforte sa légitimité auprès de ses populations.

Par contre la période coloniale proprement dite, elle dessine tout un autre schéma du fonctionnement de la chefferie traditionnelle au Cameroun. Avec l'arrivée du colon qui trouve en place des communautés organisées, l'on va assister à divers niveaux, à la fois à l'invention à la restructuration et même à la recombinaison de la chefferie ainsi, qu'à l'orientation de son fonctionnement. Ayant désormais une main mise sur les territoires indigènes, le colon va procéder au sein des communautés à la création des chefferies regroupant ces entités par ethnies. De nombreux chefs de ces communautés sont choisis parmi les premiers collaborateurs de l'administrateur colonial. Mais cette action de colon a également pour but inavoué, la balkanisation et la fragmentation du territoire occupé. Selon Motaze Akam (2000) : « *Les puissances colonisatrices du Cameroun ont mis sur pied, des pratiques qui ont concouru à la fragmentation sociale au Cameroun (...) la nécessité que les européens avaient de choisir leurs premiers collaborateurs. Ceux-ci chefs coutumiers ou chefs administratifs furent choisis sur une base exclusivement ethnique.* » en d'autres termes, la chefferie sous le régime colonial est une fabrication du colon dont, l'enjeu premier est d'asseoir son contrôle sur les territoires conquis, et les exploiter avec une collaboration orientée des différents chefs de communautés ethniques qui, en retour, bénéficient de la protection du pouvoir colonial. Jusqu'ici, la chefferie traditionnelle n'est un objet dont se sert la puissance coloniale pour parvenir à ses fins ; d'autant plus que son existence et la reconnaissance de sa légitimité, dépendent du bon vouloir du pouvoir colonial en place. Quant aux indigènes placés à la tête de ces chefferies, ils n'agissent pas de leur bon vouloir, mais conformément aux instructions de la politique coloniale. Avec la politique coloniale française, souligne Pascal Mbokouoko (2007) : « *Les chefs traditionnels sont mis au pas par des nombreuses mesures de commandements (...) la docilité et l'obéissance étaient des critères importants pour la nomination d'un chef indigène. Les chefs qui faisaient preuve d'indépendance étaient purement destitués* »¹⁰.

C'est au lendemain des indépendances qui marquent la naissance des nouveaux Etats que les chefferies traditionnelles en Afrique en générale et au Cameroun en particulier jouissent d'une reconnaissance officielle au sein desdits Etats, même si les rapports entre ces structures politiques élémentaires et les dirigeants africains ne seront pas totalement différentes de celles entretenues avec le pouvoir colonial. Au Cameroun par exemple les chefferies traditionnelles tiennent leur existence légale du décret de 1977, soit cinq (05) ans seulement après la proclamation de l'Etat unitaire. Ledit décret dont la substance est clairement exposée dans le texte, connaît l'existence de trois (03) types de chefferies : les chefferies de premier degré, celles du deuxième degré et la chefferie du troisième degré. Les chefferies du premier degré sont des structures qui couvrent au moins deux (02) chefferies du deuxième degré dont, les territoires ne sauraient aller au-delà des limites départementales. Les chefferies de deuxième degré couvrent au moins deux (02) chefferies de troisième degré, mais leur étendue ne peut aller au-delà des limites d'un arrondissement. Quant aux chefferies de troisième degré, précise le même décret, elles couvrent la superficie d'un village (milieu rural) ou d'un quartier (milieu urbain). Dans leur fonctionnement les chefferies du premier et celles du deuxième degré sont administrées par des chefs//monarques qui jouissent d'un pouvoir assez étendu : l'on parle ici de structures politiques traditionnelles au pouvoir centralisé et très hiérarchisé¹¹.

⁸ Nombreux de ces chefs traditionnels vendaient leurs sujets en esclavage aux blancs et recevaient en contrepartie, protection, alcool, tissus et pacotilles de ces marchands occidentaux.

⁹ Les forces impérialistes allemandes au Cameroun ont connu la résistance de plusieurs chefs de la région des forêts, Nguemendouga, Obaa Mbeti, Assam Assam, Mvondo. Etc.

¹⁰ Tel était le cas du sultan Oumar Adjara de Mora remplacé par son quatrième fils en 1922 ; du chef Nono de Bangwa en 1930, du Sultan Ndjoya de Fouban en 1930 et Lamido de Ngaoudéré en 1963.

¹¹ C'est notamment les cas avec les lamidats du grand Nord au Cameroun et les chefferies des Bamileké chez les Grassfields dans le grand Ouest du Cameroun ou encore les chefs de canton dans les régions du Sud, Littorale, Est et Centre du Cameroun. Le monarque, chef spirituel et grand mystique tient son pouvoir de la lignée et il est assisté des notables.

Après l'accession du Cameroun à l'indépendance, le régime Ahidjo (premier chef de l'Etat) va beaucoup s'appuyer sur les chefs traditionnels pour la construction de l'unité et la maîtrise du territoire national. Le régime en place, sous la première République n'hésitera pas à courtiser les chefs traditionnels pour attacher leur confiance et leur loyauté. C'est ainsi en dehors de leurs cadeaux en espèce comme en nature, plusieurs chefs traditionnels sont membres de droit du bureau local du grand parti unique l'Union Camerounaise, qui devint plus tard l'Union Nationale Camerounaise (U.N.C.). Aujourd'hui les chefs traditionnels sont considérés comme des auxiliaires d'administration, même si le terme de « collaborateurs direct de l'administration » est encore plus revendiqué par ceux qui revendiquent plus de considération de la part du pouvoir central. (Pour de nombreux chefs traditionnels le titre auxiliaire d'origine coloniale revêt, toujours un sens péjoratif ; surtout lorsqu'il faut comparer le chef traditionnel à une autorité administrative locale avec qui, il collabore régulièrement) . Cette considération se traduit aujourd'hui par la prise en solde de tous les chefs traditionnels du Cameroun par l'Etat camerounais¹². Depuis lors, cette situation, de toute évidence conforte beaucoup les autorités traditionnelles dans la revendication du statut de proches collaborateurs de l'administration ; de surcroit la loi du 18 Janvier 1996 prévoit la représentation des chefferies traditionnelles dans les conseils régionaux.

3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES DU GRAND SUD CAMEROUN : ETAT DES LIEU// FONCTIONNEMENT.

Contrairement aux monarchies du grand Nord du Cameroun, notamment les grands lamidats qui tirent leur existence d'un système féodal très centralisée, et les chefferies traditionnelles du grand Ouest du Cameroun tout aussi des monarchies traditionnelles qui tiennent leur pouvoir d'une longue tradition rituelle, quant aux chefferies traditionnelles du grands Sud Cameroun (Centre, Sud, Est etc.), sont plutôt des communautés patricales au pouvoir décentralisé et moins étendu. Les chefferies traditionnelles des régions de la forêt, comme on les appelle ici, sont beaucoup celles du deuxième (2^e) et troisième (3^e) degré. Elles ont à leur tête des chefs qui tiennent plus ou moins leur succession de la lignée dynastique qui n'ont pas un pouvoir plus assez étendu sur leurs sujet et leur unité de compétence¹³. Globalement dans les villages de grands Sud Cameroun, la fonction de chef se réduit à l'arbitrage des différends entre les individus (ses sujets) ainsi qu'à la consolidation de la reliance. . les chefs de canton ou de deuxième (2^e) degré jouissent d'une certaine notoriété, du fait de leur rôle d'éclaireur dans le véhicule et la consolidation des valeurs traditionnelles, ne sont à cet effet, ni mesurables ni comparables aux simples chefs de villages//quartier¹⁴. Selon les chiffres du dernier recensement administratif, la région du Sud Cameroun comptait en 2013, trois (03) chefferies de premier (1^e) degré, cent cinq (105) chefferies de deuxième (2^e) degré et plus de mille (1000) chefferies de troisième (3^e) degré (Statistiques MINADT, 2013. Direction des affaires politiques).

¹⁵ Pour ce qui est de leur nomination, la désignation des chef de 1^e, 2^e et 3^e degré au Cameroun en général et singulièrement dans le Sud Cameroun reste régi par les textes qui remontent à l'administration coloniale française. Il s'agit de l'arrêté 244 du 24 février 1933 fixant le statut des chefs indigènes. Cet arrêté précise le chef supérieur (1^e degré) et le chef de canton ou chef de groupement sont nommés sur proposition du chef de circonscription, tandis que les chefs de villages (3^e degré) sont nommés sur proposition du chef de subdivision. Ces dispositions qui accompagnent la nomination//désignation des chefs traditionnels au sein des communautés rurales sont-elles effectivement respectées dans la région du Sud Cameroun ? Quels sont les critères qui gouvernent la désignation des chefs dans cette région du Cameroun ?

I- LA DESIGNATION DES CHEFS DANS LA COMMUNAUTE DU SUD CAMEROUN.

^{12 12} La prise en solde des chefs traditionnels par l'Etat est l'objet du décret No 2013//332 du 13 Septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret No 77//245 du 15 Juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles. Ce décret précise en son article 2 que les chefs du 1^{er} degré ont un salaire de deux cent mille franc CFA (200 000FCFA), ceux du 2^e degré cent mille franc CFA (100 000FCFA) et les chefs du 3^e degré, cinquante mille francs CFA (50 000 F CFA).

¹³ En dehors des chefs de cantons qui sont à la tête des chefferies de deuxième (2^e) degré et qui veillent au respect des valeurs traditionnelles//ancestrales us et coutumes, et qui sont régulièrement consultés par des autorités administratives, pour certaines questions politiques et économiques, le travail des chefs de village à savoir ceux du troisième (3^e) degré se réduit//résume au règlement des litiges villageois.

¹⁴ A ce sujet, l'anthropologue François Bingono Bingono établie une nette différence entre le chef traditionnel dépositaire du pouvoir ancestral, et des chefs de villages qui ne sont que des simples administrateurs de communautés rurales et qui sont en méconnaissance des valeurs qui gouvernent // Structurent celles-ci.

Contrairement aux autres régions du pays, notamment l'Ouest et le grand Nord Cameroun où l'on note un nombre élevé de chefferies de 1^e puis de 2^e degré au pouvoir très hiérarchisé et centralisé, la région du Sud Cameroun dispose des structures politique élémentaires au pouvoir décentralisé. Si dans les deux régions précitées (Ouest et grand Nord), les chefferies sont administrées par des monarques qui, de par leurs pouvoirs étendus¹⁶, ils jouissent d'une grande autorité au sein de leurs communautés de base, tel n'est pas le cas dans les chefferie du Sud Cameroun où l'autorité du chef se résume au règlement de quelques litiges communautaires. Quant aux critères qui gouvernent la désignation des chefs au sein des différentes communautés, ils sont internes à l'organisation sociale desdites communautés. Si la désignation des chefs de 1^e degré et 2^e degré respecte encore les exigences et les principes de la tradition¹⁷, tel n'est pas toujours le cas au sein des chefferies de 3^e degré où l'on enregistre de plus en plus des conflits dus à la contestation des personnes portées à la tête desdites chefferies et le pouvoir est souvent légitimé par certaines autorités compétentes/administratives. Dans la zone du Sud Cameroun, des sous-préfets sont régulièrement accusés d'orienter la désignation de certains chefs de village qui ne jouissent pourtant pas de droit de succession, parce que n'appartenant pas à la lignée dynastique.¹⁸ Dans les cas les plus récurrents touchant à ces conflits de succession, l'on note des détournement de chefferies par les élites qui sont généralement natifs des communautés en conflits, mais qui ne jouissent d'aucun droit de succession. Ces derniers comptent donc sur leur pouvoir financier ou économique et même mystique, pour s'accaparer le trône de la chefferie, avec la complicité des autorités administratives locales. Membres du gouvernement, Haut gradés de l'armée, Directeurs généraux des sociétés d'Etat et autres cadres d'administration retraités sont entre autres ceux qui s'illustrent dans ces manœuvres. D'autres élites dont les pratiques participe de la même logique autoritariste, font main basse sur la chefferie traditionnelle, non pas en accédant aux fonctions de chefs, mais en contrôlant et en orientant les décisions du chef de village, moyennant protection et gratifications matérielles et financières à l'autorité traditionnelle en place. Dans un cas comme dans l'autre, ces élites une fois leur autorité établie dans les villages, s'accaparent des terres appartenant à des villageois sans défense. Lesdites parcelles de terre sont utilisées, soient pour étendre leurs domaines immobiliers, soit alors pour aménager des exploitations agro pastorales.¹⁹

4. UN POSITIONNEMENT AUX ENJEUX SOUTERRAINS MULTIPLES.

Une fois placée à la tête desdites chefferies, les élites en quête d'hégémonie comptent à partir de leur pouvoir politique ou financier exercer une certaine domination et avoir une ascendance sur les communautés villageoises. Ainsi leur dominant n'incarnent pas seulement la noblesse de premier leader d'opinion.²⁰ ils veulent aussi se faire accepter comme des illuminés ou des supers guides dans leurs terroir²¹. Le détournement des chefferies traditionnelles par l'élite locale du Sud Cameroun et l'accaparement anarchique des terres, objets de conflits permanents participe de la quête de notabilité sociale (Zambo Belinga, 2003) et fait désormais de cette institution dans cette région une entité plus que vulnérable à toutes les manœuvres de corruption. Longtemps considéré comme l'anti chambre des valeurs sacrées dans l'organisation socio-politique primitive, la chefferie traditionnelle dans le Sud Cameroun a ainsi été progressivement transformée à un simple objet, un espace de refuges des prébendiers politiques en quête de rebondissement puis de positionnement sur la scène sociale²². Lors des dernières rencontres du Forum des chefs traditionnels du Sud, les membres dudit Forum par la voix de son président, ont beaucoup déploré l'état de léthargie dans lequel est plongée la chefferie traditionnelle dans la région du Sud. Sa majesté René Désiré Effa a notamment attiré l'attention des patriarche du Sud, ses pères sur l'état de délabrement de la chefferie traditionnelle, vulnérable aux maux tels que la corruption, la sorcellerie et sur l'immobilisme de ceux qui les dirigent. Les comportements observés chez l'élite du Sud consacrent ainsi de

¹⁶ Dans la monarchie des Grassfields et du grand Nord Cameroun, le monarque est à la fois chef politique et chef spirituel. Dans ces communautés les sujets doivent lui verser un impôt.

¹⁷ Comme chefs de premier et deuxième degré, l'on retrouve pour la plupart des patriarches appartenant à la lignée dynastique, c'est-à-dire des personnes à la réputation établie dans la maîtrise des valeurs traditionnelles et qui jouissent d'une certaine notoriété au sein de leurs communauté respectives.

¹⁸ Ce fut le cas dans la vallée du Ntem en 2013-2014, notamment dans les villages de Mefoub et Akonétyé où les communautés villageoises contestèrent les décisions du sous-préfet Enonguene.

¹⁹ C'est notamment à zoétélé le cas, en pays Fong dans le Sud Cameroun où membres du gouvernement, Directeurs généraux des sociétés, hauts gradés de l'armée, hauts cadres de l'administration en fonction ou retraités se sont faits introniser chefs de village pour exproprier les villageois de leurs terres. Les conflits entre élites et populations de la zone sont assez récurrents depuis plus d'une décennie.

²⁰ Un statut qui fait deux dans la communication verticale ou la communication à deux étages décrite en 1954 par Baresol et Elihu Katz des intermédiaires obligatoires entre l'Etat et les populations.

²¹ Outre le positionnement qu'ils détiennent des autorités administratives locales, beaucoup se font également introniser anciens d'église dans les chapelles.

²² La constitution de 1996 qui prévoit la création des régions donne le privilège aux chefs traditionnels de siéger au conseil régional. Avec une éventuelle élection/ nomination comme membre du Sénat. C'est pourquoi la plupart des élites du sud en quête de positionnement ont pris en otage les chefferies de leur village.

nouvelles formes de pratiques aux antipodes de la démocratie qui, comme partout ailleurs au Cameroun ont solidement pris corps au sein de cette région à l'ère du pluralisme ; des pratiques qui non seulement participent des nouvelles formes d'exclusion sociale (Fodzo, 2004), mais sont l'expression vivante du « banditisme politique » (Kanga, 1987) décrié de vives voix par les masses depuis l'avènement du pluralisme. La quête d'hégémonie de l'élite compradore du Sud Cameroun, qui se matérialise par l'accaparement des terres et les manœuvres d'intimidation contre les masses paysannes ne réactualise pas seulement le schéma du pouvoir colonial qui consacre la domination de la bourgeoisie postcoloniale sur les cadets sociaux ou les « *sans importance* » (Bayart, 1974). Elle jete également un nuage noir sur la gouvernance administrative tout en mettant à l'index les autorités politico-administratives dans leurs rapports incestueux avec l'élite dirigeante (retaité ou en fonction) et dont les pratiques s'apparentent à une nouvelle forme de terrorisme en milieu rural. Par ailleurs, ces pratiques exposent une image contradictoire de l'élite au sein de la communauté villageoise. Dans sans dimension originelle, cette catégorie sociale incarne le guide, l'exemple à suivre²³. L'élite leader reconnu comme rassembleur, principal instigateur des actions de développement au sein desdites communautés est, au Cameroun, l'antithèse de « l'élite ayant émergé dans les considérations ténébreuses (...), parce qu'elle se forme par décret et par l'argent » (Ateba Eyene, 2010 : 42). Ce prototype est dépourvu de tout charisme et de tout initiative en matière de développement communautaires. L'élite autoproclamée qui s'investit dans l'accaparement des terres au Cameroun et singulièrement dans la région du Sud Cameroun et prostitue la chefferie traditionnelle dont elle se sert à ses fins nombrilistes incarne le contre modèle du leadership en matière de développement. Elle semble plutôt créée dans une logique égocentrique, celle de la recherche des intérêts personnels, celle de « la république des vanités », que décrit ici Ateba Eyene (*Ibid*). *Dans la république des vanités, les vertus reconnues aux républiques normalement démocratiques fond défaut. Au niveau de la gestion, il existe une totale confusion entre les biens publics et les biens privées.*

Tous les dirigeants nommés ou élus pour servir le peuple privilégient leurs bonheur personnel. (Ateba Eyene, 2010 : 22).

5. CONCLUSION

La prise en otage des chefferies traditionnelle par l'élite bourgeoise du Sud Cameroun contribue au fond à la fois à la destruction du pouvoir traditionnel dans le Sud, pouvoir infiltré au nom des intérêts particulier ; ainsi qu'à la destruction de l'harmonie sociale au sein de ces structures politiques élémentaires. En s'autoproclamant chefs dans les villages aux moyens de leur pouvoir politique/ financier ou en orientant les décisions des chefs pris en otage, pour s'accaparer des terres appartenant aux villageois réifiés et sans défense, cette élite contribue négativement en même temps à la banalisation de la chefferie traditionnelle dans une région du Sud Cameroun, plongée depuis des décennies dans le gouffre de la léthargie, et dont la vulnérabilité expose à un ensemble de pratiques (corruption, trafics d'influences, pratiques de sorcellerie, etc.) qui l'affaiblissent. Cette élite encouragée dans sa chevauchée déviationniste par les autorités administratives locales avec qui la complicité est clairement établie n'en constitue pas moins de contremodèles de la gouvernance au sein des structures politiques traditionnelles. De par leurs pratiques, ces forces d'oppression des masses paysannes, à l'ère des post-colonies (Mbembe, 2010) s'illustrent dans une autre forme de terrorisme et œuvre à la destruction du tissu social au sein de nombreuses communautés rurales. Cette étude pose enfin une autre problématique, celle de la validité du pouvoir de l'Etat et son administration à travers ses différents démembrements. Le Cameroun, pas loin de confirmer son statut d'Etat faible à travers le désordre autorisé dans certaines chefferies traditionnelles, comme celles de la région du Sud, a dès lors tout intérêt à repenser à la gouvernance de ses démembrements les plus élémentaire, à savoir les structures politiques traditionnelles dans la zone du Sud Cameroun qui souffrent d'un déficit de coordination et d'autorité.

REFERENCES

1. **ATEBA EYENE Charles, 2010**, « *Le management de l'opacité et les drames de la société camerounaise* », Yaoundé, Saint Paul.
2. **CHAZEL, 1983**, « Pouvoir, structure et domination », in *Revue française de sociologie*, P. 362.
3. **COHEN, MARCH et OLSEN, 1972**, « *A garbage can model of organization choice* », Science Quartoly.
4. **BADIE.B., 1983**, « *Culture et politique* », Paris, economic.
5. **BALANDIER, 1967**, « *Anthropologie politique* », Paris, PUF.
6. **BERGER et LUCKMAN, 1986**, « *La construction sociale de la réalité* », Klincksiel.
7. **BAYART, 1974**, « *L'Etat au Cameroun* », Paris, Karthala.
8. **BOURDIER P., 1989**, « *La noblesse de l'Etat* », Paris, Minuit.
9. **DAHL R., 1971**, « *Qui gouverne ?* », Paris, Armand Colin.

²³ Pareto définit l'élite comme celui ou celle qui a émergé dans sa communauté ou son groupe et qui sert de lumière ou de locomotive en matière de développement et de progrès à son milieu social.

10. **ESSOMBA S., 2015**, « Comprendre le rôle de l'élite urbaine au village : Le cas de l'arrondissement de Zoétélé », Thèse de Doctorat/Ph.D. en sociologie, FALSH,
11. Université de Yaoundé I.
12. **FODZO, 2004**, « *Les exclusions sociales au Cameroun* », Paris, l'Harmattan.
13. **KAMGA, 1999**, « *Le banditisme politique au Cameroun à l'ère du renouveau* », Yaoundé, La double cloche.
14. **KOUEMENGÉ NOUBISSI, 2012**, « Décentralisation et Centralisation au Cameroun. L'exemple de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales », Université Panthéon Sorbonne// Université de Yaoundé II, (Thèse de droit public).
15. **KPWANG (dir), 2011**, « *La chefferie « traditionnelle » dans la société de la grande zone forestière du Sud Cameroun (1850-2010)* », l'Harmattan.
16. **MBOKOUOKO, 2007**, « La chefferie traditionnelle d'hier et d'aujourd'hui », *ECOVOX*, Juillet-Décembre 2007, Yaoundé.
17. **MOTAZE AKAM, M., 2000**, « Régionalisation et fragmentation sociale au Cameroun », in *Anale Presse universitaire de Ngaoundéré*, FALSH
18. **OWONA, 2015**, « *Les systèmes politiques précoloniaux au Cameroun* », l'Harmattan.